



Aureil, le 13 juin 2013

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous communiquer les nouveaux horaires de l'école et les possibilités d'organisation du temps scolaire, périscolaire que vous pourrez découvrir sur le document joint.

En novembre 2012, nous vous avons sollicités, via un questionnaire, afin de mesurer la pertinence de la création d'un accueil de loisirs sans hébergement dans notre commune. Vos réponses ayant été favorables, le Conseil municipal a décidé de mettre en place ce nouveau service à la rentrée scolaire 2013.

Nous allons procéder à une **préinscription**, indispensable pour notre organisation de septembre. Les personnes qui auront répondu seront prioritaires.

Si les tarifs sont pratiquement établis, nous devons les affiner. En effet, afin de favoriser l'accessibilité financière de toutes les familles, la Caisse d'Allocations Familiales conditionne son soutien financier à la mise en place d'un tarif modulé sur trois tranches, en fonction des ressources.

Pour définir ces tranches de revenus, nous vous demandons, si vous êtes utilisateurs potentiels, de bien vouloir nous retourner, **pour le VENDREDI 21 juin** :

- une copie de votre avis d'imposition (faute de quoi le tarif le plus élevé vous serait appliqué),
- la fiche de préinscription ci-jointe accompagnée d'une attestation de droit ou de paiement de la CAF, que vous pourrez vous procurer sur internet ou auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, sur simple demande.

Lorsque nous serons en possession de ces renseignements, nous vous communiquerons confidentiellement le tarif qui vous serait appliqué.

Afin de répondre aux questions que vous souhaitez nous poser, nous vous invitons à une réunion, le :

**MERCREDI 26 JUIN à 18 h 30  
à la Salle Polyvalente.**

Madame Elisabeth Lévy, Conseillère territoriale de la Caisse d'Allocations Familiales et Aurélien Curbélié, Inspecteur de la Jeunesse et les Sports (DDCSPP de la Haute-Vienne), seront parmi nous. Nous vous présenterons le futur responsable d'animation de l'accueil de loisirs.

Je vous remercie de votre participation et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

**Le Maire**

**Daniel DEMARTY**



## ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES - PERISCOLAIRES ET ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

### LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

#### Enfants NON INSCRITS pour les activités périscolaires

	7h30	8h45	12h15	12h30	13h15	14h00	15h45	16h15	16h30	18h30
Tout petits	Garderie possible	Enseignement	Pause méridienne et sieste			Sieste et Enseignement		APC Récréation		Garderie possible
Grands	Garderie possible	Enseignement	Pause méridienne			Enseignement				

#### Enfants INSCRITS pour les activités périscolaires

	7h30	8h45	12h15	13h15	14h00	15h45	16h15	16h30	17h30	18h30
Tout petits	Garderie possible	Enseignement	Pause méridienne et sieste		Sieste et Enseignement		APC	Activités périscol. Pas de sortie possible	activités périscol. Sorties possibles	
Grands	Garderie possible	Enseignement	Pause méridienne		Enseignement		Récréation			

APC : activités pédagogiques complémentaires : 2 fois par semaine

Garderie ou activités périscolaires au choix

### Transports scolaires

	Arrivée	Départ
Lu Ma Je Ve	8h45	16h15
Me	9h15	12h15

### MERCREDI

#### Enfants NON INSCRITS pour les activités périscolaires

	7h30	8h45	12h15	12h30
Petits et Grands	Garderie possible	Enseignement	Récréation	

### Heures de sortie de l'école

Lu Ma Je Ve	Avant	16h30
Me		12h30

#### Enfants INSCRITS pour les activités périscolaires

	7h30	8h15	12h15	13h15	17h30	18h30
Petits et Grands	Garderie possible	Enseignement	Repas et récréation		Accueil de loisirs	Accueil de loisirs

L'encadrement sera fait par le personnel du centre de loisirs. Nous pourrons accueillir 50 enfants après la classe ainsi que les mercredis après-midi et 40 pendant les vacances :

- 16 âgés de 3 à 6 ans, encadrés par deux animateurs, minimum.
- 24 âgés de 6 à 11 ans, encadrés par deux animateur, minimum.

Les collégiens les plus jeunes et les enfants des communes voisines, pourront également s'inscrire, en fonction des places disponibles.

L'accueil de loisirs sera ouvert les mercredis jusqu'à 18 h 30 et durant les vacances de 7 h 30 à 18 h 30.

Il sera fermé pour les vacances de Noël et en août car nous avons eu très peu de réponses ou très imprécises au questionnaire que nous vous avons adressé, concernant les grandes vacances.

Les inscriptions se feront à l'avance. Un tarif préférentiel sera appliqué aux familles qui inscriront leur enfant sur **une durée régulière**. Par exemple **tous les mercredis** ou une **semaine entière** sur les petites ou grandes vacances.

# Mairie d'Aureil



## Garderie - temps périscolaire et accueil de loisirs

**BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION : 2013 - 2014**

Nom prénoms adresses des représentants légaux

---

---

Noms Prénoms date de naissance des enfants

---

---

---

**Garderie du matin** : 07h30 - 8h45

- Lundi  
 Mardi  
 Mercredi  
 Jeudi  
 Vendredi

occasionnelle  fois par semaine

**Garderie du soir** : Jusqu'à 18h30

- Lundi  
 Mardi  
  
 Jeudi  
 Vendredi

occasionnelle  fois par semaine

**Accueil périscolaire** Jusqu'à 18h30

Sortie possible à partir de 17h30

- Lundi  
 Mardi  
 Jeudi  
 Vendredi

**Mercredi** : Accueil de loisirs jusqu'à 18h30

Sortie possible à partir à partir de 17h30

- Tous les mercredis  
 1 mercredi sur deux  
 1 mercredi sur trois  
 Occasionnellement

**Enquête n'ayant pas valeur de pré-inscription**

**Vacances du 21 octobre au 1er novembre 2013**

- Lundi 21 octobre  
 Mardi 22 octobre  
 Mercredi 23 octobre  
 Jeudi 24 octobre  
 Vendredi 25 octobre

- Lundi 28 octobre  
 Mardi 29 octobre  
 Mercredi 30 octobre  
 Jeudi 31 octobre